

Checklist pratique pour obtenir le régime d'impatrié

Avant de signer votre contrat

- Vérifier que vous n'avez pas été résident fiscal français au cours des 5 dernières années
- Vous assurer que votre futur employeur connaît le régime des impatriés
- Négocier l'inscription de la prime d'impatriation dans le contrat
- Prévoir une clause mentionnant l'activité à l'étranger si vous voyagez régulièrement

Pendant la négociation

- Demander à l'employeur comment il détermine la rémunération de référence
- Choisir entre évaluation réelle et forfaitaire de la prime (30%)
- Calculer l'économie d'impôt réelle selon les deux options
- Prévoir dans le contrat les modalités de vos déplacements professionnels

Avant votre installation

- Conserver tous les justificatifs de résidence à l'étranger
- Garder les preuves de votre recrutement depuis l'étranger
- Prévoir l'installation de votre foyer avant la fin de l'année N+1
- Informer votre futur employeur des obligations déclaratives
- Conserver votre compte bancaire étranger pour l'encaissement de revenus étrangers

Chaque année

- Vérifier les montants pré-remplis sur votre déclaration fiscale
- Indiquer votre option pour l'évaluation forfaitaire si besoin
- Mentionner votre choix de plafonnement en cas de cumul
- Conserver vos bulletins de salaire et ordres de mission